

Saison 2019/2020

## COUPE REGION BRETAGNE U15 FÉMININE

### TABLE DES MATIÈRES

---

|           |                                                 |   |
|-----------|-------------------------------------------------|---|
| Article 1 | Engagement des équipes .....                    | 2 |
| Article 2 | Participation des joueuses et des équipes ..... | 2 |
| Article 3 | Déroulement de la compétition .....             | 2 |
| Article 4 | Horaires et durée des rencontres .....          | 2 |
| Article 5 | Forfait d'une équipe .....                      | 2 |
| Article 6 | Lieu des rencontres .....                       | 2 |
| Article 7 | Arbitres et arbitres assistants .....           | 3 |
| Article 8 | Règlements Généraux .....                       | 3 |

---

## Article 1 Engagement des équipes

1. La Coupe Régionale U15F est ouverte à toutes les équipes engagées en championnat U15F régional ou départemental
2. Un club ne peut engager qu'une seule équipe pour la compétition de cette catégorie d'âge.
3. Les engagements doivent être saisis sur Footclubs.

---

## Article 2 Participation des joueuses et des équipes

1. La Coupe Région Bretagne U15F est réservée aux joueuses licenciées U14F – U15F. avec Possibilité de sur-classement de licenciées U13F (3 maximum).
2. Chaque équipe pourra être composée de 8 joueuses et de 4 remplaçantes maximum.
3. Nombre de 4 mutées maximum (Dont 2 maximum hors période) : Application règlements Ligue de Bretagne.
4. Pourront également participer dans cette compétition des équipes féminines issues de Groupements de jeunes ou d'Ententes déclarés et validés par la LBF et/ou les Districts.

---

## Article 3 Déroulement de la compétition

**Phase qualificative dans chaque district : chaque district doit fournir son lauréat pour Finalité Régionale : 1 lauréat par district**

**1/2 Finale et Finale LBF**

**Autres dispositions :**

- a) **Les demi-finales sont disputées sur le terrain du club premier tiré au sort**
- b) La Finale aura lieu sur un site défini par le Comité de Direction de Ligue.
- c) Le club recevant devra transmettre la FMI dans un délai de 48 h.

---

## Article 4 Horaires et durée des rencontres

1. Le Temps de jeu pour chaque rencontre est de : **4 X 16 min.** (Ballon : T5)  
En aucun cas, il ne pourra y avoir de prolongations (Coup de pied de but immédiatement suivant la **réglementation** Coupe de France)
2. Tous les matchs sont fixés au samedi 15h00.  
Toutes modifications de date, d'horaire ou de lieu de rencontre doivent faire l'objet d'une demande officielle de changement auprès du service compétition de la LBF

---

## Article 5 Forfait d'une équipe

Une pénalité financière en annexe 2 des règlements Généraux de la LBF sera appliquée.

---

## Article 6 Lieu des rencontres

En cas d'arrêté municipal interdisant l'utilisation du terrain désigné, la rencontre se déroulera systématiquement sur le terrain de l'équipe adverse.

L'arrêté municipal devra être adressé à la Ligue pour le vendredi avant 16h00 dernier délai.

La Ligue et le club en seront avisés simultanément, ceci afin de permettre au club devant se déplacer initialement de pouvoir prendre toutes les dispositions nécessaires quant à l'organisation de la rencontre (inversion), rencontre qu'il ne devait pas assurer à l'origine.

Toutes les réclamations relatives au domaine sportif des rencontres seront examinées par la Commission compétente de la Ligue de Bretagne de Football.

---

**Article 7      Arbitres et arbitres assistants**

---

1. Préconisation de l'arbitrage des jeunes par les jeunes à la touche.
2. L'arbitrage des rencontres (au centre) sera effectué par les clubs.

---

**Article 8      Règlements Généraux**

---

1. Les règlements de la FFF et de la LBF sont applicables pour tous les cas non prévus au présent règlement et notamment, réserves et réclamations.
2. Les cas non prévus au présent règlement seront jugés par les commissions compétentes